

Liberté Égalité Fraternité



La science pour la santé \_\_\_\_\_\_ From science to health

Décision: DAJ2023-123

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023,

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée

relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision n° 2005-268, modifiée

relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

Vu la décision 2018-282 du 1er octobre 2018

nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

## **DECIDE:**

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures, délégation de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Monsieur Guillaume FUSAI, responsable du Pôle des « Relations européennes » du Département des partenariats et des relations extérieures, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit pôle.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er février 2023

**Didier SAMUEL** 

Président-directeur général de l'Inserm